

Philippe Tarrisson, Directeur du Pôle Echanges et partenariats  
européens à l'AFCCRE\*,

Tribune de décembre 2016

sur le site de la FAFA, [www.fafapourleurope.fr](http://www.fafapourleurope.fr)

L'une est française, l'autre allemande ou tchèque ; elles se ressemblent sans être identiques. Pourtant, elles sont "jumelles". C'est le cas de plusieurs milliers de communes d'Europe.

Le mouvement des jumelages offre un vivier inestimable d'expériences et d'initiatives pour développer sur le terrain la citoyenneté européenne. "Un jumelage, c'est la rencontre de deux communes qui s'associent pour agir dans une perspective européenne, pour confronter leurs problèmes et pour développer entre elles des liens d'amitié de plus en plus étroits".

Née au lendemain de la seconde guerre mondiale, cette idée a depuis largement fait son chemin. Aujourd'hui, près de 15 000 communes d'Europe dans les pays membres de l'Union européenne, en Suisse et dans les pays d'Europe centrale et orientale sont engagées dans le mouvement des jumelages. Dans le contexte de la réconciliation d'après-guerre, le jumelage tendait à construire une Europe pacifique à partir de ce qui constitue la cellule de base : la commune...

Le jumelage engage la commune car il ne peut être réalisé qu'avec l'accord du Conseil Municipal. Il repose aussi sur la volonté de la population locale. C'est pourquoi les premières manifestations publiques doivent associer le plus grand nombre d'habitants par le biais des clubs sportifs, des associations, des écoles... Il s'agit d'intégrer le jumelage dans la vie de la commune.

Les 12 travaux du Comité de jumelage : Promouvoir des valeurs humaines en favorisant un climat d'ouverture et de solidarité entre les habitants des communes, le mouvement des jumelages a contribué d'abord à la réconciliation entre certains pays de notre continent, puis au maintien de la paix au sein de l'Union européenne. Dès la chute des régimes totalitaires en Europe centrale et orientale, les partenariats scellés entre des villes de ces pays et celles d'Europe occidentale se sont affirmés, sur le terrain, comme un excellent réseau d'échanges sur la démocratie et les droits de l'Homme. Ils ont offert un cadre de sensibilisation et de préparation aux nouveaux Etats membres de l'Union européenne et à ceux qui les y ont accueillis. Grâce aux liens interpersonnels qu'ils engendrent, les jumelages sont enfin un réseau de vigilance et de lutte contre la xénophobie, le racisme, et les idéologies extrêmes. Participer aux échanges internationaux permet aux jeunes Européens de toucher du doigt les perspectives et les opportunités que leur offre la construction européenne. Le climat de confiance qui règne entre les villes jumelées et la bienveillance avec laquelle ils sont accueillis n'offrent-ils pas aux jeunes Européens les meilleures conditions pour élargir leurs perspectives d'avenir ?

- Assurer la promotion du jumelage
- Maintenir un lien permanent avec la (les) collectivité(s) partenaire(s)
- Développer la sensibilité européenne des habitants et des acteurs locaux

- Encourager leur participation aux activités d'échanges
- Faire connaître la (les) commune(s) partenaire(s) sur le plan local
- Informer localement sur le(s) pays de la (des) collectivité(s) partenaire(s),
- Coordonner les initiatives prises dans le cadre du partenariat
- Proposer un programme d'activités aux responsables de la commune
- Définir avec eux les priorités d'action (publics, thèmes...)
- Soutenir les projets d'autres associations ou organismes locaux
- Assurer la représentation de la commune dans le cadre des échanges
- "Favoriser les rencontres entre les habitants des deux communes afin de les sensibiliser aux réalités européennes".

Travailler ensemble : basés sur des valeurs humaines, les jumelages se sont affirmés comme des lieux de coopération transnationale, d'échange de savoir-faire sur le développement local. On n'hésite pas à piocher dans la ville partenaire des idées que l'on applique ensuite chez nous. On est heureux d'y voir des réalisations inspirées des nôtres. Combien de villes françaises ont-elles pris pour modèles leur partenaire européenne pour l'aménagement de zones piétonnières, de pistes cyclables, d'équipements publics pour personnes handicapées... ? Les politiques locales liées à l'enfance et à la jeunesse ne font-elles pas l'objet d'un grand intérêt chez nos voisins ?

**Philippe Tarrisson** / Directeur du Pôle Echanges et Partenariats européens / AFCCRE

---

#### \*L'AFCCRE

**L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)** est un réseau européen et mondial de plus de 1 300 collectivités territoriales françaises (communes, départements, régions ainsi que des groupements de communes).

Créée en 1951 sous l'impulsion d'un certain nombre d'élus locaux, au premier rang desquels figurent Jacques CHABAN-DELMAS et Gaston DEFFERRE, elle met ses 60 ans d'expérience au service des collectivités territoriales pour les conseiller, informer et assister dans leurs activités et démarches européennes : recherches d'informations, de contacts et de financements pour leurs projets transnationaux. Elle assure une veille permanente de la réglementation communautaire afin de permettre aux collectivités territoriales d'anticiper les conséquences sur le plan local.

L'AFCCRE est une source fiable et rapide d'information sur l'actualité et les politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales. En France, elle est un partenaire privilégié pour la diffusion de l'information communautaire. Son magazine Europe locale, sa newsletter, son site Internet ainsi que les réunions d'information organisées au niveau local permettent aux collectivités territoriales d'être au fait de l'actualité européenne.

L'AFCCRE, partenaire de la FAFA/VDFG, est présidée depuis 2012 par Alain JUPPE *Maire de Bordeaux Ancien Premier Ministre*